

MAIRIE

6, rue du Gault,
28700 Garancières-en-Beauce

Envoyé en préfecture le 02/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 028-212801690-20210330-2103_016-DE

DATE DE CONVOCATION : 24 mars 2021

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Ayant pris part à la délibération : 10

2103/016

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **trente mars** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire

Etaients présents : Monsieur Laurent CLEMENTONI, Monsieur Yvan MORIN, Madame Nathalie LEVETEAU, Monsieur Francis DURAND, Monsieur Xavier EVEN, Madame Florence MAZÉ, Madame Ghislaine COURTÉ, Monsieur Laurent LIDOUREN, Monsieur Jean-Pierre PORCHER, Madame Corinne MOUSSY.

Etait absent excusé : Monsieur Philippe BONNEAU

Monsieur Laurent LIDOUREN est élu secrétaire.

Objet : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ ITM LEMI ET SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ ITM IMMO LOG EM CONCERNANT LE PROJET D'EXTENSION DE LA PLATEFORME LOGISTIQUE GARANCIÈRES 2

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par la SOCIÉTÉ ITM LEMI dont le siège social est situé 24, rue Auguste Chabrières 75737 PARIS Cedex, concernant le projet d'extension de la plateforme logistique Garancières 2 dédiée au stockage de produits non alimentaires située au lieu-dit Le Bois d'Authon - sur le territoire de la commune de Garancières-en-Beauce ;

Vu le dossier de demande de permis de construire n° 028 169 20 0001 concernant ce projet déposé le 02 juin 2020 par la société ITM IMMO LOG EM, 24, rue Auguste Chabrières 75015 PARIS Cedex,

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 12 février 2021, prescrivant une enquête publique unique, du 16 mars 2021 au 16 avril 2021, relative à la demande d'autorisation environnementale présenté par la SOCIÉTÉ ITM LEMI et à la demande de permis de construire concernant le projet d'extension de la plateforme logistique Garancières 2 dédiée au stockage de produits non alimentaires située au lieu-dit Le Bois d'Authon - sur le territoire de la commune de Garancières-en-Beauce;

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale et à la demande de permis de construire au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le

ID : 028-212801690-20210330-2103_016-DE

Après en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet
un avis favorable sur

- la demande d'autorisation environnementale présentée par la SOCIÉTÉ ITM LEM
 - la demande de permis de construire
- concernant le projet d'extension de la plateforme logistique Garancières 2 dédiée au stockage de produits non alimentaires située au lieu-dit Le Bois d'Authon - sur le territoire de la commune de Garancières-en-Beauce;

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Le Maire,
Laurent CLEMENTONI

